

## AMNESTY INTERNATIONAL - DÉCLARATION PUBLIQUE

14 novembre 2023

Index AI : AFR 46/7386/2023

# ZIMBABWE. LES AUTORITÉS DOIVENT ENQUÊTER SUR L'INTENSIFICATION DES ENLÈVEMENTS, DES ACTES DE TORTURE ET DES HOMICIDES DE MILITANT·ES POLITIQUES

Les autorités zimbabwéennes doivent immédiatement remédier à l'augmentation des cas d'enlèvement, de détention arbitraire, de torture et d'homicide visant des membres du Parlement, des militant·es politiques de l'opposition et des défenseur·es des droits humains, ont déclaré Amnesty International, Southern Defenders et Human Rights Watch le 14 novembre 2023. Les autorités doivent de toute urgence prendre des mesures efficaces pour empêcher ces graves violations des droits humains, pour traduire en justice les auteur·es présumé·es, et pour garantir aux personnes rescapées et aux victimes un accès à la justice et à des recours effectifs.

À l'issue des élections générales d'août 2023, les forces de sécurité du gouvernement ont systématiquement pris pour cibles des défenseur·es des droits humains et des militant·es et membres du principal parti d'opposition, la Coalition des citoyens pour le changement (CCC). Les élections ont été entachées par des signalements d'irrégularités, et notamment d'actes d'intimidation visant l'électorat, de cas d'arrestation de membres du personnel d'organisations de la société civile, et de cas d'ingérence sur Internet.

Depuis longtemps, au Zimbabwe, les violations des droits humains se multiplient pendant les périodes électorales, qu'il s'agisse de cas d'enlèvement, de disparition forcée, de détention arbitraire ou d'usage excessif de la force par la police. Les autorités restreignent de plus en plus l'espace civique et les forces de sécurité dispersent violemment des manifestations pacifiques. Le gouvernement a semé la peur chez les dissident·es, ce qui réduit considérablement le droit à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique.

En octobre, le président Mnangagwa a annoncé que les élections partielles se tiendraient le 9 décembre dans les circonscriptions, y compris dans celles qui, comme Mabvuku, sont représentées par l'un des 14 députés de la CCC à avoir été révoqués par celui qui s'est autoproclamé secrétaire général par intérim du parti, Sengezo Tshabangu.

Le 13 novembre, le corps de Tapfumanei Masaya, un pasteur et militant de la CCC, a été retrouvé à Chabwino, une exploitation agricole située dans la province du Mashonaland-Est. Le 11 novembre, Tapfumanei Masaya et un autre militant, Jeffrey Kalosi, ont été enlevés alors qu'ils faisaient campagne pour leur parti en vue des élections partielles. Jeffrey Kalosi a été roué de coups avant d'être relâché quelques heures plus tard sur les terrains de l'exploitation agricole Chabwino, non loin de là où le corps de Tapfumanei a été retrouvé dans les jours qui ont suivi.

Le 26 août, des membres présumés des forces de l'ordre ont interrompu une conférence de presse de la CCC et ont tenté d'enlever le porte-parole national du parti, Promise Mkwanzani, pour le placer de force en détention. Des professionnel·les des médias et d'autres personnes, notamment Nelson Mukwenha, un militant de l'opposition, sont intervenu·es pour empêcher l'enlèvement du porte-parole. Plus tard dans la soirée, Nelson Mukwenha a été enlevé à son domicile. Il a été torturé avant d'être abandonné dans une forêt à Mapinga, dans la périphérie de Harare.

Le 2 septembre, Womberaishi Nhende, un élu du conseil municipal de la circonscription Glen Norah Ward 27 à Harare, et son ami Sanele Mukhuhani, ont été enlevés et torturés, puis on leur a injecté une substance non identifiée avant de les abandonner dans la périphérie de Harare.

Le 23 octobre, James Chidhakwa, un ancien député de l'opposition, a été enlevé à Harare. Il a été torturé, puis on lui a également injecté une substance non identifiée, avant de l'abandonner à Acturus, dans la province du Mashonaland-Est. Le 1<sup>er</sup> novembre, un autre député de l'opposition, Takudzwa Ngadziore, a été enlevé près de son domicile à Harare. Avant son enlèvement, il avait lancé une vidéo en direct sur Facebook dans laquelle il révélait l'identité de ceux qui allaient ensuite l'enlever, à savoir des membres présumé·es de « l'équipe Ferret », une équipe de police chargée d'opérations secrètes. Ngadziore raconte avoir été torturé, avoir lui aussi subi une injection, et avoir été abandonné nu à Christon Bank, dans le quartier de Mazowe, dans la périphérie de Harare.

Depuis longtemps au Zimbabwe, les affaires de disparition forcée non résolues sont monnaie courante. En 2015, cinq hommes ont semble-t-il soumis Itai Dzamara, un militant et détracteur du gouvernement, à une disparition forcée alors

qu'il était chez le coiffeur dans le quartier de Glen View, à Harare. Ses agresseurs l'auraient accusé d'avoir volé du bétail, avant de le menotter, de le contraindre à monter dans un fourgon blanc dont les plaques d'immatriculation étaient dissimulées et de démarrer. Depuis, personne ne l'a revu, et le gouvernement n'a pas donné suite aux appels en faveur d'une enquête indépendante.

En juillet 2019, un jour avant le mouvement de manifestation national contre la corruption prévu pour le 31 juillet, un étudiant de 22 ans, Tawanda Muchehiwa, a été enlevé. Des caméras de surveillance ont révélé qu'il a été embarqué de force dans une voiture avant d'être soumis à des mauvais traitements et torturé pendant trois jours. Tawanda Muchehiwa a pu être sauvé grâce aux avocat-es qui ont obtenu une décision de justice contraignant les forces de police à trouver l'étudiant et à le faire comparaître devant un tribunal local.

Des avocat-es ont également été victimes d'agressions pour le simple fait d'avoir exercé leurs fonctions professionnelles. Le 5 juillet, dans le quartier de Belvedere, à Harare, des assaillant-es non identifié-es ont brutalement attaqué Obey Shava, un avocat spécialiste des droits humains et membre du groupe Zimbabwe Lawyers for Human Rights. Il avait représenté Joanah Mamombe et Cecilia Chimbi, des militantes de l'opposition acquittées le 4 juillet par la Haute Cour du Zimbabwe des charges qui pesaient sur elles, à savoir « communication d'informations mensongères et obstruction au cours de de la justice ». Les autorités n'ont pas ouvert d'enquête sur cette attaque. Le 4 septembre 2023, Doug Coltart et Tapiwa Muchineripi, deux avocats spécialistes des droits humains et membres de l'association Zimbabwe Lawyers for Human Rights, ont été arrêtés et inculpés d'obstruction au cours de la justice. Ces avocats ont été interpellés pour avoir informé la police que les deux membres de la CCC qu'ils représentaient, Womberaishe Nhende et Sanele Mkhuhlane, étaient mal en point et recevaient des soins médicaux.

Le 13 août, la plateforme Zimbabwe Human Rights Monitors Platform a signalé qu'un groupe de jeunes du ZANU-PF, le parti au pouvoir, ont attaqué des membres d'équipes de campagne de candidat-es indépendant-es qui distribuaient des tracts et les ont frappé-es à coups de rondins de bois, de pierres et de câbles. Trois femmes qui faisaient partie de l'équipe de campagne ont été portées disparues avant d'être retrouvées le lendemain. Elles ont raconté avoir été battues toute la nuit et aspergées de gaz poivre et l'une d'entre elles a été forcée à boire des eaux usées. Le gouvernement n'a pas encore condamné les cas d'enlèvement, de détention arbitraire, de torture et d'autres mauvais traitements visant des membres du parti politique de l'opposition, des défenseur-es des droits humains et des militant-es, ni mené d'enquête à ce sujet. Personne n'a été traduit en justice pour ces attaques. Les groupes ont expliqué que les personnes rescapées en sortent gravement blessées et traumatisées, et qu'elles vivent dans la peur car les auteur-es présumé-es sont toujours en liberté et jouissent d'une totale impunité. De plus, les substances injectées aux victimes n'ont pas été identifiées et on ignore encore leurs répercussions sur la santé des victimes.

La Constitution de 2013 du Zimbabwe prévoit qu'aucun individu ne peut subir de torture physique ou psychologique (section 53), que le droit à ne pas subir de torture ne peut être restreint par aucune loi, et que nul-le ne peut violer ce droit. Cependant, le gouvernement n'a promulgué aucune loi en vue d'ériger la torture en infraction pénale.

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle le Zimbabwe est partie, interdit également la torture et les peines cruelles, inhumaines ou dégradantes (article 5). Le Zimbabwe n'a pas ratifié la Convention des Nations unies contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui interdit la torture et les autres mauvais traitements en toutes circonstances. Pour justifier le refus du pays de ratifier ce traité international, le gouvernement a affirmé sans aucun fondement qu'il existait déjà des voies de recours adéquates pour les personnes rescapées dans le droit national.

Amnesty International, Southern Defenders et Human Rights Watch appellent donc le gouvernement du Zimbabwe à :

- mener sans délai des enquêtes approfondies, impartiales, indépendantes, efficaces et transparentes sur l'enlèvement et l'homicide de Tapfumane Masaya, et sur les cas d'enlèvement, de détention arbitraire, de disparition forcée, de torture et d'autres mauvais traitements, et d'injection de substances non identifiées ayant visé des militant-es et des membres de partis de l'opposition ;
- garantir que tout individu soupçonné d'être responsable de ces violations graves des droits humains soit traduit en justice dans le cadre d'un procès équitable. Le gouvernement doit également garantir aux personnes rescapées et aux victimes l'accès à la justice et à des recours effectifs, et notamment à un soutien médical et psycho-social (santé mentale) de qualité ;
- mettre un terme aux violations des droits humains et prendre des mesures concrètes et efficaces pour respecter, protéger, promouvoir et mettre en œuvre les droits humains de l'ensemble des individus dans le pays, comme le prévoient la Constitution du Zimbabwe et les traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels le Zimbabwe est partie.